



WARLUS - INFOS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Sommaire

<i>Conseil Municipal</i>	<i>P. 1 à 3</i>
<i>Fête Nationale</i>	<i>P. 3</i>
<i>Passé Déchets</i>	<i>P. 3</i>
<i>Résultats Elections</i>	<i>P. 4 et 5</i>
<i>Secrétariat de mairie</i>	<i>P. 5</i>
<i>Brouillon de culture</i>	<i>P. 5</i>
<i>Taille des haies</i>	<i>P. 5</i>
<i>Trottinette électrique</i>	<i>P. 6</i>
<i>Rouler en vélo</i>	<i>P. 7</i>
<i>Franquillité Vacances</i>	<i>P. 8</i>

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 27 Juin 2022**. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :



1 - Devis aire de stationnement du véhicule communal

L'aménagement d'une aire de stationnement pour le véhicule communal près de l'ancienne école, a fait l'objet de demandes de devis auprès de deux entreprises. Ces deux devis ont été examinés par le Conseil qui s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'entreprise EHTRE, implantée dans notre commune et qui y réalise déjà les tontes des espaces verts.

2 - Travaux RD 59 : réaménagement de voirie et trottoirs

Notre dossier n'a pas été retenu lors du premier examen des priorités de cette année par le Conseil Départemental. Mais une seconde session étant prévue fin Septembre 2022, avec un budget complémentaire, notre dossier y sera de nouveau présenté.

3 - Circulation route de Berneville

Des riverains se sont plaints de la vitesse de certains usagers de la route de Berneville et souhaitent que la commune prenne des mesures pour améliorer la sécurité. Plusieurs solutions sont envisageables :

- Installer un feu qui passe au vert quand la vitesse est inférieure à 50 km/heure. Ce feu ne peut être implanté qu'à une intersection (ici avec l'allée des saules) ou pour protéger un passage pour piétons (à créer).
- Installer des coussins berlinois mais l'efficacité est limitée. En effet, compte tenu de la faible hauteur de ces équipements, pour des raisons de sécurité, des voitures peuvent les prendre à une vitesse supérieure à 50 km/heure. Par ailleurs, les camions et véhicules agricoles génèrent un bruit important quand ils passent à vide sur ces coussins et les riverains risquent de ne pas supporter ces désagréments.
- Implanter un panneau stop. Certains ne le respectent pas. Déjà proposé il y a quelques années, le bruit généré par le redémarrage des véhicules respectant cette signalisation, avait alors été évoqué.

Le Conseil a examiné les avantages et les inconvénients de chacune de ces solutions. Mais s'agissant d'une route départementale (RD 62), la commune ne peut décider seule de ces aménagements et doit donc contacter les services départementaux pour choisir la solution la mieux adaptée pour améliorer la sécurité.



Il s'agira aussi d'examiner les subventions éventuelles qui pourront être obtenues, de façon à ne pas générer un coût trop important pour la commune. Eventuellement, une réunion publique des riverains et des habitants intéressés pourra être organisée. Nous ne manquerons pas de vous informer des suites de ce dossier le moment venu.

De même, un cheminement piétonnier entre le village et le cimetière ne pourrait être éventuellement réalisé qu'en concertation avec les services départementaux puisqu'il s'agit là aussi de la RD 62.

4 - Point sur les jeux de la Place

Le Conseil lors de sa réunion du 23 Mai dernier s'est prononcé en faveur de l'installation d'une bascule, de deux jeux à ressort et d'un tourniquet pour les enfants, ainsi que d'une table et de bancs en bois. Madame le Maire et ses adjoints ont rencontré des représentants de TRANSALP, concepteur, fabricant et aménageur d'espaces de jeux. Il nous a été précisé que si on installait un espace transgénérationnel, les subventions allouées seraient plus intéressantes pour la commune.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, nous nous orientons donc vers l'installation de jeux divers pour les enfants, mais aussi d'agès ou autres appareils utilisables par les adultes. Nous remplirons ainsi les conditions pour bénéficier des subventions octroyées dans le cadre d'équipements intergénérationnels.

Un râtelier pour garer les vélos pourra aussi être installé contre l'abribus.

5 – Divers

- **Inauguration de la nouvelle salle polyvalente :** D'ici la fin d'année, nous envisageons une cérémonie d'inauguration de notre nouvelle salle, avec les responsables des autorités administratives et des entreprises qui nous ont secondés dans la réalisation de ces travaux. Bien entendu, nous vous communiquerons la date lorsqu'elle sera fixée.
- **Les végétaux** qui ont été livrés ont été repiqués par l'employé communal dans les parterres **devant la mairie**. Le Conseil a décidé à l'unanimité d'étaler dans un premier temps une couche de broyats et éventuellement dans un second temps une couche d'écorces de pin au-dessus. Les écorces de pin, plus épaisses que les broyats, devraient permettre de limiter les dégâts causés par les oiseaux.
- **Quatre poubelles** ont été confectionnées par M. Maurice BASTIN et seront disposées près des deux récupérateurs de verre, près de l'abris-bus et près du distributeur de fruits et légumes et produits laitiers. Un grand merci à Monsieur BASTIN pour son implication au service de la commune. Rappelons qu'il avait déjà confectionné les sapins de Noël 2021 avec des palettes.
- **Entretien des voies, caniveaux et trottoirs du village ainsi que des allées du cimetière.** Il est évident que l'interdiction de l'utilisation de certains produits phytosanitaires de traitement n'a pas favorisé une action rapide et efficace de destruction des mauvaises herbes. L'entretien manuel demande plus de temps de travail que lors des traitements chimiques et la fréquence des passages de l'employé communal s'en trouve affectée. Dans certaines communes, des arrêtés municipaux obligent les riverains à





participer au nettoyage des caniveaux et à l'entretien des trottoirs. Certains riverains de notre village le font déjà bénévolement et nous saluons leur civisme. Nous demandons aux autres un peu de compréhension et nous assurons l'ensemble de la population de notre souci de préserver la propreté de la commune.

Un appareil de désherbage des caniveaux doté de brosses métalliques a été commandé en commun avec BERNEVILLE. Chaque commune aura son jeu de

brosses. Cet outil sera mis prochainement à la disposition de l'employé communal qui pourra ainsi travailler efficacement à l'embellissement du village.

- **Les radars pédagogiques** : Depuis la coupure de l'éclairage public la nuit de 23 heures à 5 heures, les radars pédagogiques, branchés sur le réseau, ne fonctionnent plus convenablement car leurs batteries ne se rechargent pas suffisamment à cause de cette coupure. L'électricien qui s'occupe du système de commande électrique a été questionné sur les solutions possibles. Il semble qu'il ne soit pas possible d'y remédier facilement pendant les jours les plus longs de l'année. Quand les jours raccourciront, le temps d'éclairage public s'allongera et le temps de recharge des batteries sera plus long, ce qui les rendra de nouveau opérationnelles. D'autres solutions peuvent être envisagées mais elles sont techniquement plus difficiles à mettre en œuvre et surtout beaucoup plus onéreuses pour la commune.



FETE NATIONALE

Pour le 14 Juillet, un **dépôt de gerbe au monument est prévu à 11 heures** par la municipalité, puis l'association Warlus Loisirs Animation prendra le relais pour la suite avec la buvette et les jeux.

Un flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres par WLA qui vous invite à venir nombreux vous distraire avec vos enfants autour des différents jeux qui seront proposés au cours de l'après-midi. L'année dernière, cette animation a été appréciée par les participants, de tous les âges, qui ont passé d'agréables moments. De nouveaux jeux viendront s'ajouter aux animations proposées en 2021.

PASS DECHETS

Dans le Warlus-Infos n° 20 du 4 Avril 2022, nous vous avons annoncé la mise en place d'un PASS DECHETS pour accéder aux déchèteries relevant du SMAV.

Actuellement, 66 000 foyers sont concernés sur les territoires des trois communautés de communes et le traitement de ces demandes de badges nécessite un renfort en moyens humains importants, non disponibles dans l'immédiat.



C'est pourquoi, en accord avec les Présidents des trois communautés de communes, le SMAV a décidé de reporter la phase **d'inscription pour obtenir ce badge au 2 Janvier 2023** et l'obligation de **présenter ce badge pour tout dépôt en déchèterie au 4 Septembre 2023**.

RESULTATS DES ELECTIONS DES 12 ET 19 JUIN 2022

Tout d'abord nous souhaitons remercier les conseillers municipaux, tous mobilisés, mais également les personnes extérieures au Conseil Municipal qui se sont rendues disponibles pour assurer une permanence en qualité d'assesseurs lors de ces deux tours de scrutin : Messieurs Patrick GIRAUD, Didier LESAGE et Hervé LEYS.

Nous vous présentons ci-dessous, sous forme de tableau, les résultats des deux tours des élections législatives pour notre commune, ainsi que ceux du second tour pour l'ensemble de la 1ère circonscription du Pas-de-Calais.

Pour notre commune de WARLUS	1^{er} tour : 12 Juin 2022		2^{ème} tour : 19 Juin 2022	
	Nombre	%	Nombre	%
Electeurs inscrits	317		317	
Votants	189	59,6 %	194	61,2 %
Abstentions	128	40,4 %	123	38,8 %
Blancs	7	3,7 %	4	2,1 %
Nuls	0		3	1,5 %
Exprimés	182	96,3 %	187	96,4 %
CANDIDATS	Nombre de VOIX	% des exprimés	Nombre de VOIX	% des exprimés
Michel WIELGOSZ Laurence THOMAS Parti Animaliste	2	1,1 %	(1)	
Bruno DUVERGE Ingrid TAFFIN Ensemble	75	41,2 %	125	66,8 %
Marie BERTHOUD Toussaint RETHORE Lutte Ouvrière	2	1,1 %	(1)	
Liliane ITEY Hugues LAMBIN Mouvement Ruralité	6	3,3 %	(1)	
Michel FLAHAUT Jocelyne CIESLAK Union de la Gauche	7	3,8 %	(1)	
Marie BERNARD Alain YUX Droite Centre et Ruralité	26	14,3 %	(1)	
Eric GAGNACHE Virginie LECLUSE NUPES	19	10,4 %	(1)	
Emmanuel BLAIRY Gil MOCQUANT Rassemblement National	38	20,9 %	62	33,2 %
Geoffrey FOURNIER Agnès CAUDRON Reconquête	7	3,8 %	(1)	

- (1) Les deux candidats arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir au second tour (même s'ils n'ont pas obtenu un nombre de suffrages équivalant à au moins 12,5 % des électeurs inscrits). Dans tous les cas, les autres ne peuvent se maintenir au second tour que s'ils ont obtenu un nombre de suffrages équivalant à **au moins 12,5 % des électeurs inscrits pour l'ensemble de la circonscription.**

Pour information : Résultats de la 1ère circonscription :

Warlus est dans la 1^{ère} circonscription du Pas-de-Calais dont les résultats au second tour sont les suivants : **Inscrits : 104 991 ; Votants : 52 817**, soit une participation de 50,3 % ; **Exprimés : 49 091**, soit 92,9 %. **Emmanuel BLAIRY a été élu député de la circonscription avec 27 380 voix soit 55,8 %** des suffrages exprimés contre 21 711 voix à Bruno DUVERGE (44,2 %).

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera **fermé du 1er au 26 Août 2021**. En cas de nécessité, il est possible de laisser un message sur le répondeur téléphonique au **03 21 58 20 71** ou sur la boîte mail [**commune-de-warlus@orange.fr**](mailto:commune-de-warlus@orange.fr) qui sont consultés régulièrement. La permanence, tenue chaque lundi, peut également être mise à profit pour prendre un rendez-vous ce jour-là.

BROUILLON DE CULTURE, C'EST REPARTI !



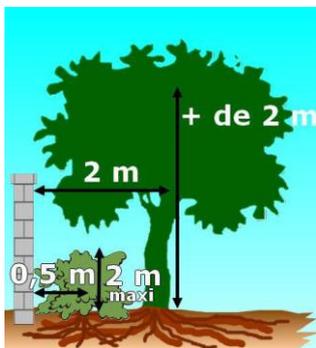
Jean-Luc MAGNIER, Jérôme VANCAEYEZELLE et Chantal CARUSSI

L'association Warlusienne " Brouillon de culture " fait peau neuve. Jérôme VANCAEYEZELLE est devenu le 1er juin, le nouveau président à la suite de la démission de Marie BARROIS. Il sera accompagné dans sa mission par Chantal CARUSSI dont le mandat de secrétaire a été renouvelé ainsi que de Jean-Luc MAGNIER qui a été élu trésorier.

Un nouveau projet de spectacle a été lancé et les premières répétitions ont déjà eu lieu. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet évènement dont la première représentation est prévue dans notre commune, début du second trimestre 2023. Nous profitons de l'occasion pour adresser à toute la troupe, tous nos vœux de réussite

TAILLE DES HAIES ET ARBUSTES

Ayant constaté que certains propriétaires ne respectaient pas la réglementation en vigueur, nous rappelons une nouvelle fois les distances à respecter pour les plantations, arbustes ou haies en limite de propriété, et les modalités d'entretien.



Cette réglementation est valable, que la propriété voisine soit privée ou qu'elle relève du domaine public (voies, rues, trottoirs, etc...)

En l'absence d'usages locaux et de règlements particuliers, toute plantation doit être effectuée au moins à **50 cm de la limite séparative du terrain voisin** et sa **hauteur maximale ne doit pas dépasser 2 mètres si elle est à moins de deux mètres de la limite séparative**. Cette règle cesse de s'appliquer lorsque l'arbre

est planté à plus de 2 mètres de la limite de la propriété voisine. **De plus, les branches et les haies doivent obligatoirement être taillées à l'aplomb de la limite de propriété. En particulier, toute végétation débordant sur les trottoirs devra être taillée, de façon à laisser le passage libre pour les piétons.**

SE DEPLACER EN TROTINETTE ELECTRIQUE

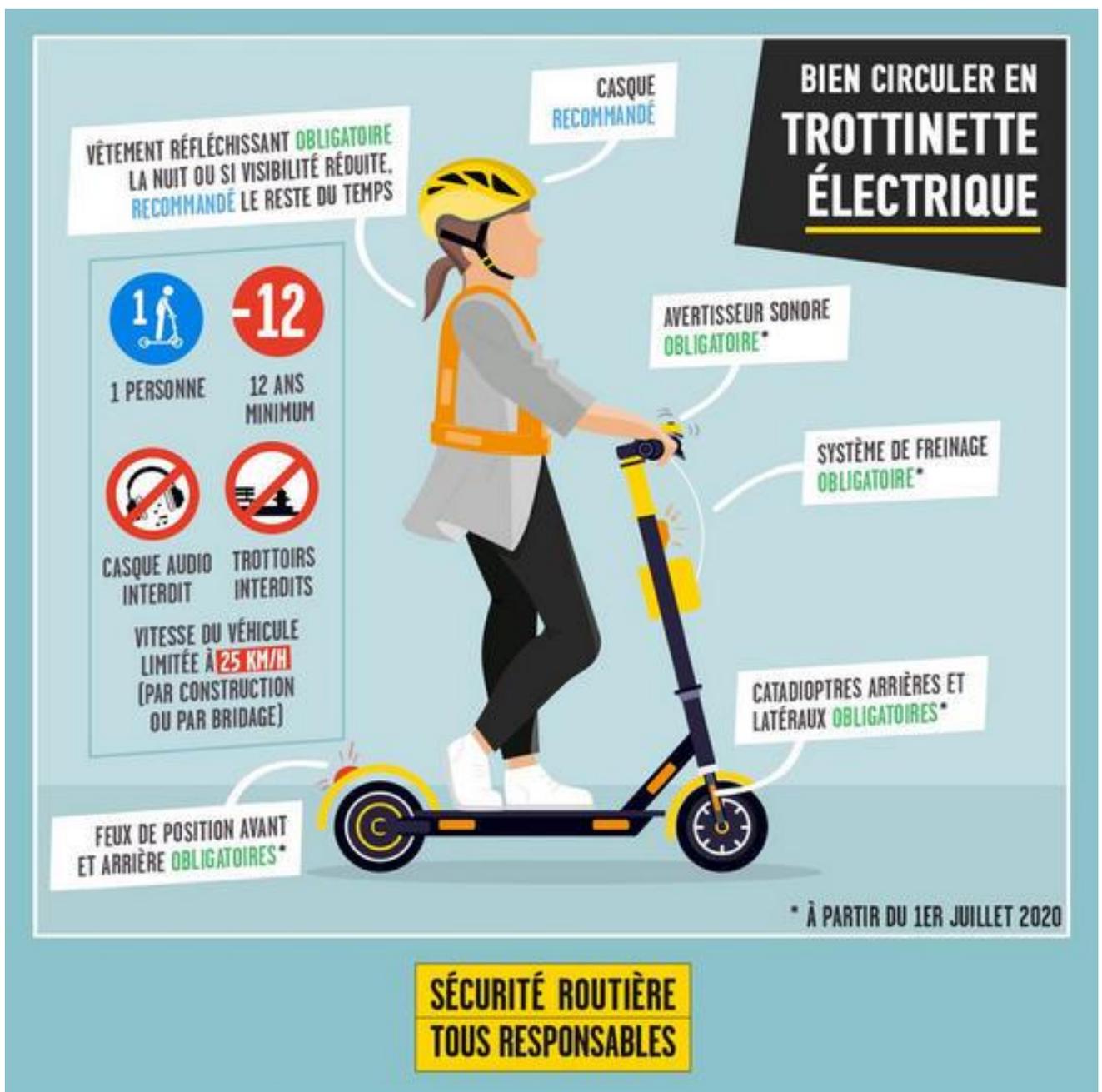
De plus en plus de citoyens privilégient de nos jours les nouveaux engins de déplacement personnels (EDP). En particulier, la trottinette électrique offre un aspect pratique lié à un souci du respect de l'environnement. Cependant, comme pour le vélo, il existe un minimum de règles à respecter, maintenant intégrées au Code de la route.

En particulier, le décret 2019-1082 du 23 Octobre 2019 encadrant les usages des EDP a été publié au journal officiel :

→ il précise leurs caractéristiques techniques, leurs espaces de circulation et l'âge du conducteur ;
→ il prévoit les équipements devant être portés par les conducteurs de ces véhicules, ainsi que les espaces de circulation où ils doivent et peuvent circuler en agglomération et hors agglomération.

Le port du casque et celui d'un gilet réfléchissant deviennent ainsi obligatoires dans le cas, exceptionnel, où l'usage de ce type de véhicule est autorisé sur route hors agglomération. En ville, les trottinettes devront rester sur les pistes cyclables lorsqu'elles existent. Rouler sur le trottoir sera en principe interdit, mais pourra être exceptionnellement autorisé.

Il a été signalé qu'un jeune circule le soir sans casque en trottinette, en roulant à une vitesse excessive dans les rues de notre village. Ce comportement est dangereux. Nous appelons chaque utilisateur et aussi les parents à en prendre conscience.



SE DEPLACER EN VELO

La bonne conduite à tenir en se déplaçant à vélo :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/velo/equipements-obligatoires-velo>



Avec les beaux jours, une balade en vélo est un moment agréable. Il ne faut pas pour autant négliger les règles de sécurité. Prenez soin de vous et soyez vigilants pour la sécurité de vos enfants.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a mis en place des aides pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE), d'un kit d'électrification ou d'un vélo standard :

- Achat d'un VAE ou kit d'électrification : Subvention de 20 % du montant d'achat (plafonnée à 240 €)
- Achat d'un vélo sans assistance électrique (neuf ou occasion) : Subvention de 20 % (plafonnée à 80 €)

Pour les achats réalisés dans une boutique du territoire de la CCCA, la subvention peut être portée à 25 %

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES



Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

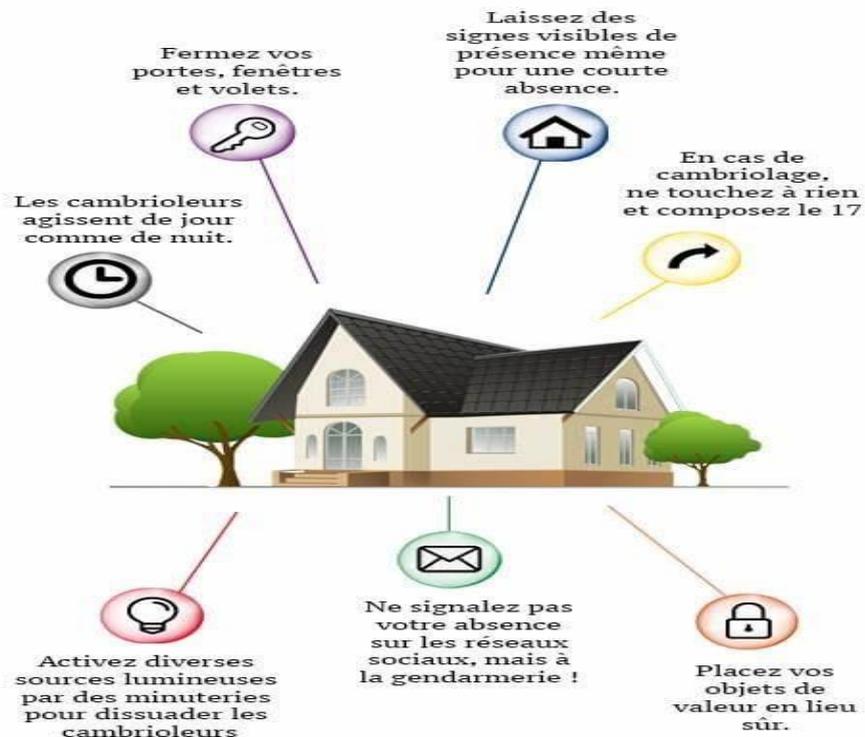
Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

La demande doit être effectuée en **gendarmerie au moins 48 heures avant votre départ**. Le formulaire de demande individuelle est disponible sur le lien suivant :

www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formul... · *Fichier PDF*

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.



Si vous voyez des individus ou véhicules suspects dans le village, n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie, avec si possible des photos à l'appui, et relevez le numéro d'immatriculation, sans prendre de risques évidemment, compte tenu des réactions imprévisibles des potentiels délinquants.

Le Conseil Municipal vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.